

Quartier Basso Cambo - Autorisation donnée à Tisseo de déposer des autorisations d'urbanisme pour la création d'un parking relais et d'un local vélo sur la place E. Bouillères

Immobilier et Bâtiments
21-0281

Mesdames, Messieurs,

L'aménagement du plateau du terminus de Basso Cambo a été réalisé il y a plus de 40 ans. Sa localisation en tant que terminus du métro ligne A et des lignes de transport en commun en site propre structurantes, en fait un lieu de convergence de tout le sud-ouest toulousain. Celui-ci accueille aujourd'hui plus de 18 000 usagers par jour.

Ce site souffre d'un vieillissement et d'un déficit d'image notamment du fait de sa place de carrefour multimodal stratégique. Aussi, Toulouse Métropole a défini des grands axes et enjeux programmatiques nécessaires au renouvellement urbain de cette plateforme.

Parallèlement, Tisseo collectivité souhaite augmenter et améliorer les capacités de stationnement de la ligne A et de la gare de bus.

Une première phase opérationnelle votée par notre assemblée lors de séances précédentes a été mise en œuvre dès le début de cette année avec le démarrage du chantier de construction du parking silo d'une capacité de 525 places. Il permettra d'augmenter la capacité de la gare bus et d'améliorer le développement des mobilités douces.

Tisseo envisage une seconde phase, dès la fin du chantier de cette première opération d'immeuble silo, en réaménageant un parking aérien de 60 places dont 5 seront équipées de bornes de recharges rapides ainsi que la construction d'un local vélo de 100 places destiné aux usagers du réseau Tisseo en intermodalité avec le pôle d'échanges de Basso Cambo.

Ces aménagements seront réalisés sur une emprise, propriété de la Mairie de Toulouse, à prélever des parcelles cadastrées à Toulouse Le Mirail, section BO numéros 264, 274 et 278 d'une contenance totale d'environ 3000 m².

Dans l'attente du montage juridique afin de ne pas retarder ce projet, il convient d'autoriser, dès à présent, Tisseo à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des aménagements et à la construction du local vélo ainsi que de l'autoriser à procéder aux études de sols et analyses préalables.

Aussi, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous invite, Mesdames, Messieurs à prendre la délibération suivante :

Article UNIQUE : Dans le cadre du réaménagement du parking aérien de Basso Cambo et de la construction d'un local vélo, le Conseil Municipal autorise Tisseo à déposer, sur les parcelles municipales cadastrées Toulouse Le Mirail, section BO numéros 264, 274 et 278 les autorisations d'urbanisme nécessaires et à procéder aux études de sols.

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le
reçue à la Préfecture le
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME**

LE MAIRE,

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué

Sacha BRIAND

PROJET DE PARKING ET LOCAL VELO DE TISSEO A BASSO CAMBO

 PROJET DE PARKING

 PROJET DE LOCAL VELO

 PARCELLES VILLE DE TOULOUSE



